



L'essentiel du cahier des charges :

- Absence totale d'apports de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports éventuels par pâturage)
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires
- Mise en place du couvert avant le 15 du mois de la déclaration PAC de la première année d'engagement
- Respecter les couverts autorisés.
- Interdiction de retournement des surfaces engagées



N° îlot / parcelle	
-----------------------	--

Surface	
---------	--

(Utilisez 1 feuille différente pour chacune de vos parcelles ou de vos îlots engagés)

Intervention mécanique			Date	Matériel utilisé	Observations
Implantation du couvert	Fauchage	Autre (préciser) :			

Date ou année	Fertilisation (*)	Traitement phytosanitaire (*)	

(*) : ces interventions sont interdites. Les traitements phytosanitaires localisés sont autorisés (en pied à pied pour les espèces indésirables). L'absence de leur mise en œuvre doit malgré tout être enregistrée, indiquez l'année + la mention "Aucune fertilisation" ou "Aucun traitement". En cas de traitement localisé, indiquez la date + la mention "traitement localisé" en précisant l'espèce ciblée et le produit utilisé